

La CGT est profondément attachée à la liberté syndicale, à la liberté d'expression et d'opinion. Ces libertés essentielles comprennent naturellement l'exercice des heures de délégation et supposent un ajustement de la charge de travail ainsi que des objectifs. Elles constituent le socle de notre action et de la vie démocratique dans et hors de l'entreprise.

Être délégué syndical exige intégrité, lucidité et sens du collectif.

La CGT affirme que nous ne cautionnons ni la manipulation, ni les stratégies individuelles visant à atteindre ses objectifs coûte que coûte. Notre engagement est guidé par la solidarité, la défense des droits, l'écoute et le respect mutuel. La passion qui nous anime et l'envie d'aider nos camarades peuvent parfois être exigeantes, mais elles ne sauraient jamais faire oublier notre responsabilité première.

Nous avons un devoir d'exemplarité. Représenter ses collègues, c'est être digne de leur confiance et porter des valeurs qui rassemblent plutôt que de diviser. Un syndicat est avant tout une force collective, construite par et pour les travailleurs.

À cet égard, et contrairement à certaines pratiques observées dans la gestion des dispositifs LTIP, nous rappelons que l'égalité de traitement doit toujours être pleinement respectée.